

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**La Société ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Kais FEKIH.

Actif du bilan
Situation arrêté au 31/12/ 2011
(exprimé en dinars)

Société en phase de création

		31/12/2011			2010
		Brut	amortissement et provisions	Net	
AC1	Actifs incorporels	213 522	1 692	211 830	
	AC11 Investissements de recherche et développement	195 822	384	195 438	
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	1 308	16 392	
AC2	Actifs corporels d'exploitation	408 310	35 262	373 048	
	AC21 Installations techniques et machines	301 879	13 126	288 753	
	AC22 Autres installation, outillage et mobilier	106 431	22 136	84 295	
AC3	Placements	12 000 000		12 000 000	
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	12 000 000		12 000 000	
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
AC5	Part des réassurances dans les provisions techniques				
AC6	Créances	6 648		6 648	
	AC631 Personnel	4		4	
	AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	6 644		6 644	
AC7	Autres éléments d'actif	3 845 461		3 845 461	
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 117 097		2 117 097	
	AC722 Autres charges à répartir	1 582 903		1 582 903	
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	145 461		145 461	
	Total de l'actif	16 473 941	36 954	16 436 987	

Capitaux propres et passif
Situation arrêtée au 31/12/ 2011
 (exprimé en dinars)

Société en phase de création

		2011	2010
CP1	Capitaux propres	14 962 711	
	CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	15 000 000	
	CP6 Résultat de l'exercice	-37 289	
	Total capitaux propres avantaffectation	14 962 711	
	Passifs		
PA1	Autres passifs financiers		
PA2	Provisions pour autres		
PA3	Provisions techniques brutes		
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6	Autres dettes	1 474 276	
	PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
	PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
	PA622 Autres		
	PA63 Autres dettes		
	PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
	PA632 Personnel	48 137	
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	114 093	
	PA64 Crédoeurs divers	1 312 046	
PA7	Autres passifs	0	
	Total du passif	1 474 276	
	Total des capitaux propres et du passif	16 436 987	

Etat de Résultat technique de l'assurance et/ou de réassurance non vie
Période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011
 (exprimé en dinars)

Société en phase de création

	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	2010
PRNV1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	+			
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-			
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+			
PRNV2	Autres produits techniques				
CHNV1	Charge de sinistres				
CHNV11	Montants payés				
CHNV12	Variation de provision pour sinistres				
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	+			
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes				
CHNV4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-			
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-			
CHNV43	Frais d'administration				
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+			
CHNV5	Autres charges techniques	-	-36 954	-36 954	
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	+/-			
RTNV	Sous total (résultat technique non vie)	+/-	-36 954	-36 954	

Etat de Résultat
Période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011
 (exprimé en dinars)

Société en phase de création

			2011	2010
RTNV	Résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance non vie	+/-	-36 954	
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie	+/-		
PRNT 1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance no vie)			
	PRNT 11 Revenus des placements	+		
	PRNT 12 Produits des autres placements	+		
	Sous total 1 a			
	PRNT 13 Reprise de corrections de valeur sur placements	+		
	PRNT 14 Profits provenant de la réalisation des placements	+		
	Sous total 1			
PRNT 3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance vie	+		
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ ou réassurance non vie)			
	CHNT 11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'	-		
	CHNT 12 Correction de valeur sur placements	-		
	CHNT 13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-		
	Sous total 2			
CHNT 2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance non vie	-		
PRNT 2	Autres produits non techniques	+		
CHNT 3	Autres charges non techniques	-		
	Résultat provenant des activités ordinaires		-36 954	
CHNT 4	Impôts sur le résultat	-		
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		-36 954	
PRNT 4	Gains extraordinaires	+		
CHNT 5	Pertes extraordinaires	-	-335	
	Résultat extraordinaire			
	Résultat net de l'exercice			
CHNT 6/7	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		-37 289	

Etat de flux de trésorerie (Méthode directe)			
Période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011			
(exprimé en dinars)			
Société en phase de création			
	Notes	2011	2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1		
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2		
Commissions versées aux intermédiaires	F3		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4		
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-14 500 000	
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	2 500 000	
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8		
Produits financiers reçus	F9		
Impôts sur les bénéfices payés	F10		
Autres mouvements	F11		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-12 000 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-882 903	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-882 903	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	15 000 000	
Dividendes et autres distributions	F19		
Encaissements provenant d'emprunts	F20		
Remboursements d'emprunts	F21		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		15 000 000	
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		2 117 097	
Trésorerie de début d'exercice		0	
Trésorerie de fin d'exercice		2 117 097	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2011

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 15 000 000 dinars

Tel : 71 971 370 / Fax : 71 971 330

RC : B01100102011

Matricule fiscal : 1183749MPM000

E-mail : contact@zitounatakaful.com

2 - Conseil d'Administration

- M. Mahfoudh EL BAROUNI, président du conseil
- La Société Princesse Holding S.A
- La Banque Zitouna S.A
- La Société Portefeuille Invest SARL
- L'Etat tunisien

3- Administrateur Judiciaire : M. Housseem KHOUFI

Directeur Général : M. Makrem BEN SASSI

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A – Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

ZITOUNA TAKAFUL étant en phase de création, les frais engagés au cours de cette phase sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de l'entreprise et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément au paragraphe 13 de la norme comptable tunisienne relative aux charges reportées les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B – Politique d'amortissement

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

C – Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Immatriculation de la société au registre de commerce de Tunisie en date du 16/06/2011.
- Nomination de Monsieur Housseem El Khoufi en tant qu'Administrateur judiciaire de la société.
- Obtention de l'agrément du CGA pour l'exercice de l'activité d'assurance et de réassurance non vie.
- L'extension de l'activité pour couvrir la branche assurance Vie (TAKAFUL FAMILLE) : Modification de l'article 3 des statuts.

IV - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels, totalisant au 31/12/2011 un montant net de 211 830 dinars, sont détaillés comme suit :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2011	Total Amort.	Valeur nette
Logiciels	1 389	-	384	384	1 005
Logiciels en cours	194 433	-	-	-	194 433
Charte graphique	17 700	-	1 308	1 308	16 392
Total	213 522	-	1 692	1 692	211 830

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2011 un montant net de 373 048 dinars :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2011	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	226 040	-	9 840	9 840	216 200
Mobilier et Matériel de bureau	79 546	-	8 362	8 362	71 184
Matériel informatique	75 839	-	13 774	13 774	62 065
AAI	26 885	-	3 286	3 286	23 599
Total	408 310	-	35 262	35 262	373 048

AC3 – Placements

Les placements auprès de banque ZITOUNA totalisent au 31/12/2011 un montant de 12 000 000 Dinars :

Libellés	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur Nette 2011
Placement auprès des banques islamiques	12 000 000	-	12 000 000
Total	12 000 000	-	12 000 000

AC6 – Créances

Les créances s'élèvent au 31/12/2011 à un montant de 6 648 dinars :

Libellés	2011	2010
Personnel	4	-
Report d'impôt	6 644	-
Total	6 648	-

AC7 – Autres éléments d'actif**AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses**

Les avoirs en banques et en caisses se présentent au 31/12/2011 comme suit :

Libellés	2011	2010
Banques	2 110 053	-
Caisses	7 044	-
Total	2 117 097	-

AC722 – Autres charges à répartir

Les autres charges à répartir correspondent aux frais préliminaires engagés par la société pour un total de 1 582 903 dinars, ces frais se résument comme suit :

Libellés	2011	2010
Frais de personnel	1 007 009	-
Honoraires	563 870	-
Location immobilière	61 040	-
Impôts et taxes	28 022	-
Cotisations (FTUSA ; CGA ; Autres)	22 394	-
Frais de nettoyage	11 657	-
Missions et réceptions	8 635	-
Frais d'assurance	8 367	-
Travaux informatiques	8 359	-
Frais d'énergie	8 277	-
Fournitures de bureau	8 181	-
Frais télécom	5 888	-
Achats petit matériel	3 123	-
Annonces et insertions	2 713	-
Documentation générale	1 783	-
Autres frais	1 389	-
Produits financiers	-167 804	-
Total	1 582 903	-

AC731 – Intérêts et loyers acquis non échus

Les comptes de régularisation- actif s'élèvent au 31/12/2011 à 145 461 dinars, et s'analysent comme suit :

Libellés	2011	2010
Produits financiers courus et non échus	134 587	-
Charges constatées d'avance	10 874	-
Total	145 461	-

CPI - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé de la rubrique	Situation à la date d'ouverture	Résultat 2011	Réserve	Autres variation	Situation au 31/12/2011 avant affectation du résultat
Capital social	15 000 000				15 000 000
Résultat de l'exercice		-37 289			-37 289
Situation nette	15 000 000	-37 289	-	-	14 962 711

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de 15 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar.

Actionnaires	Nombre d'actions
Société Princesse Holding S.A	8 699 996
Banque Zitouna S.A	4 500 000
Société Portefeuille Invest	1 800 000
L'Etat tunisien	2
Mr. Moncef El Materi	1
Mr. Mahfoudh Barouni	1
Total	15 000 000

PA6 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 1 474 276 dinars, elles sont détaillées comme suit :

Libellés	2011	2010
Personnel Congés à payer	48 137	
Dettes Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	114 093	
Créditeurs divers	1 312 046	
Total	1 474 276	-

PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques

Au 31/12/2011, le poste Etat Organisme de Sécurité Sociale, collectives publiques s'élève à 114 093 Dinars, il se détaille comme suit :

Libellés	2011	2010
Retenue à la source « personnel »	20 548	
Retenue prestataire 1,5%	4 098	
Retenue prestataire 5%	2 008	
Retenue prestataire 15%	303	
TFA	2 119	
FOPROLOS	1 059	
CNSS	66 347	
CAVIS	17 611	
Total	114 093	-

PA64 Créiteurs divers

Au 31/12/2011, le poste créiteur divers s'élève à 1 312 046 dinars :

Libellés	2011	2010
Charges à payer	98 359	
Princess Holding	1 040 230	
Fournisseurs de logiciels	154 560	
Fournisseurs informatiques et équipements	9 879	
Autres fournisseurs	9 018	
Total	1 312 046	-

V - NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**CHNV5 Autres charges techniques non vie:**

Les autres charges techniques sont détaillées comme suit:

Libellés	2011	2010
Amortissement logiciels	384	
Amortissement charte graphique	1 308	
Amortissement matériel informatique	13 774	
Amortissement Matériel de bureau	1 744	
Amortissement Mobilier de bureau	6 618	
Amortissement Matériel de transport	9 840	
Amortissement Installation		
Aménagement	3 286	
Total	36 954	-

CHNT 5 Pertes extraordinaires

Les pertes extraordinaires correspondent aux pénalités de retard soit un montant de 335 Dinars.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Les décaissements sont liés à la souscription aux placements ISTITHMAR de banque Zitouna pour un montant global 14 500 000 Dinars.

F7: Encaissements liés à la cession de placements financiers:

Les encaissements correspondent au remboursement du placement ISTITHMAR soit 2 500 000 Dinars.

F12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 882 903 Dinars.

F18 : Encaissements suite à l'émission d'actions

Les encaissements correspondent à la libération du capital social soit 15 000 000 Dinars.

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								VCN à la clôture
	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs Incorporels		213 522		213 522			1 692				1 692		211 830
Frais de recherche et développement		195 822		195 822			384				384		195 438
Concessions, brevets, licences, marques		17 700		17 700			1 308				1 308		16 392
Actifs corporels d'exploitation		408 310		408 310			35 262				35 262		373 048
Installations techniques et machines		301 879		301 879			23 614				23 614		278 265
Autres installations, outillage et mobilier		106 431		106 431			11 648				11 648		94 783
Acomptes versés													
Placements		16 610 053	2 500 000	14 110 053									14 110 053
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation													
Placements dans les entreprises liées													
Parts													
Bons et obligations													
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts													
Bons et obligations													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable													
Obligations et autres titres à revenu fixe		14 500 000	2 500 000	12 000 000									12 000 000
Prêts hypothécaire													
Autres prêts													
Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers		2 110 053		2 110 053									2 110 053

(1) Y compris transfert immobilisations en cours

Etat récapitulatif des placements				
	Valeur brute			
	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Parts d'OPCVM étenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprise cédantes				
Autres dépôts				
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus</i>				
<i>Total</i>				
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que ls placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				

ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES

Libellé de la rubrique	Situation a la date d'ouverture	Résultat 2011	Réserves de capitalisation	Augmentation /Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres variation	Situation au 31/12/2011 avant affectation du résultat
Capital social et fonds d'établissement	15 000 000						15 000 000
Fonds d'établissement constitué							
Fonds social complémentaire							0
Primes liées au capital social							0
Réserves de réévaluation							0
Réserves légale							0
Réserves facultative							0
Réserve de capitalisation							
Report à nouveau							0
Provisions à caractère durable							
Résultat de l'exercice		-37 289					-37 289
Réserves de consolidation groupe							
Réserves hors groupe							
Résultat hors groupe							
Situation nette	15 000 000	-37 289	0	0	0	0	14 962 711

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2011**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du constitutive du 6 Janvier 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Zitouna Takaful relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Zitouna Takaful, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état du résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 16 436 986 Dinars et un résultat déficitaire de l'exercice de 36 954 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Zitouna Takaful au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la société n'a pas observé dans leur totalité les dispositions du décret sus- visé ainsi que celles de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 04 Mai 2012

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Business Auditing And Consulting

Membre de KPMG International

Membre de TIAG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Kaïs FEKIH

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2011**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2011 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- La société « Princesse Holding,SA » principal actionnaire de la société a engagé pour le compte de cette dernière des frais divers de constitution pour un montant total de 1 040 230 DT (Acquisitions d'immobilisations ; Honoraires d'étude ; Frais du personnel). Ces frais n'ayant pas encore fait l'objet de remboursement à la date de clôture de l'exercice ont été constatés parmi les dettes de la société.
- Au cours de 2011, la société a souscrits des contrats « ISTTTHMAR » auprès de la Banque Zitouna pour un total de 14,5 MDT, détaillés comme suit :
 - Contrat ISTTTHMAR du 03/08/2011 au 01/11/2011 pour 2,5 MDT
 - Contrat ISTTTHMAR du 03/08/2011 au 30/01/2012 pour 10 MDT
 - Contrat ISTTTHMAR MOUAJAH du 08/11/2011 au 07/11/2012 pour 2 MDT
- La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an.

Les produits constatés en 2011 au titre de des contrats ISTITHMAR et des dépôts à vue s'élèvent à 167 804 DT et sont constatés en diminution des frais préliminaires.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définies comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 04 août 2011 et par contrat de travail en date du 23 juillet 2011, approuvé par le juge commissaire.

Au titre de l'exercice 2011, le Directeur général a bénéficié des avantages suivants :

- Un salaire brut mensuel de 9 622 DT ;
- Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 548 DT par mois ;
- Une prise en charge des frais de télécommunication à raison de 100 DT par mois,

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

	Charge de l'exercice (capitalisée en frais préliminaires)	Passif au 31/12/2011
Rémunération annuelle brute du DG	170 450	-
Total	170 450	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2012

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Business Auditing And Consulting

Membre de KPMG International

Membre de TIAG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Kaïs FEKIH